ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métallurgie

Question écrite n° 21106

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les conséquences économiques et industrielles de la fermeture programmée en 2004 de la société Ugine/Alz et de l'inquiétude des salariés travaillant sur ce bassin d'emploi, fleuron industriel sidérurgique basé sur la commune de Laudin-l'Ardoise pour raisons internes. Cette décision provoque une inquiétude légitime de la part des salariés et des élus locaux. Les salariés de cette structure sont dans l'attente du possible plan de reclassement, et plus globalement d'une perspective salariale dans le département. A cela s'ajoute l'inquiétude du personnel des sociétés sous-traitantes et quant à l'avenir de leur activité. Enfin, pour les élus, c'est l'impact et les conséquences économiques de la fermeture de la société Ugine qui suscitent de vives inquiétudes sur le devenir du bassin de vie économique du département. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en place afin de répondre aux difficultés économiques du site et plus globalement celui du département.

Texte de la réponse

Le groupe Arcelor a annoncé au printemps 2003 qu'il envisageait pour la production de ses aciers inoxydables la création d'une nouvelle aciérie sur le site de Carlam à Charleroi en Belgique. Arcelor, lors de son conseil d'administration d'avril 2003, a confirmé cette orientation en matière d'investissement. Ugine/Alz, filiale d'Arcelor, devrait donc installer un four de grande capacité en amont du laminoir à chaud de Carlam. Cette concentration des moyens d'élaboration de l'acier liquide devrait permettre au groupe d'améliorer significativement ses performances pour la fabrication des demi-produits en acier inoxydable et de rationaliser ses flux d'approvisionnement au sein de la société. Ce choix stratégique, dicté par l'évolution des conditions de concurrence sur le marché des aciers inoxydables, aura des conséquences sur l'évolution de certains sites d'Ugine/Alz, en particulier à l'Ardoise dans le Gard. La société devrait être amenée à fermer l'aciérie de Laudun à l'horizon 2004. C'est dans cette perspective qu'un plan social touchant 430 personnes vient d'être mis en oeuvre à la fin de l'année 2003. Ce plan privilégie les reclassements au sein du groupe Arcelor, notamment à Fos-sur-Mer. A l'heure actuelle, plus de la moitié des personnes concernées par le plan ont accepté une proposition dans ce sens. En ce qui concerne les personnes restantes, Ugine/Alz s'efforcera de formuler de nouvelles propositions qui devraient permettre en priorité un reclassement interne. Enfin, il convient de rappeler qu'une convention portant sur la revitalisation du bassin d'emploi a été signée fin octobre 2003 en présence de la ministre déléguée à l'industrie. Dans le cadre de cette convention, la société s'engage à remettre en état le site et à créer 400 emplois nouveaux dans le Gard rhodanien sur une période de quatre ans. Elle se fera assister dans ce projet par la société Sodie, dont l'expérience en la matière est particulièrement importante.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE21106

Numéro de la question : 21106
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5078
Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1854